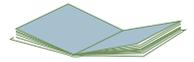


Urnes en pleine terre à Robermont (Liège)



A l'initiative des jardiniers du Service état-civil de la Ville de Liège, une parcelle de 2000 m² dédiée à l'inhumation des urnes a été créée en 2015 dans le cimetière de Robermont. Conçu pour accueillir de nouvelles formes de sépultures à incinération, cet aménagement écologique et paysager crée une transition paysagère entre la partie historique et la partie cinéraire du cimetière, qui accueille le crematorium intercommunal.

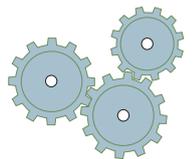
Le Décret "funérailles" impose que tout établissement crématoire ou tout cimetière dispose d'une parcelle d'inhumation des urnes cinéraires, enterrées à minimum 60 cm du niveau du sol. Il revient à la commune (ou à l'intercommunale) de réglementer le marquage des sépultures, le dépôt des fleurs et autres objets ou de prévoir une zone à cet effet, afin notamment d'éviter un surplus de travail pour le service technique.



Art. L1232 - 2§3 (CDL)

Art. L1232 - 27 (CDL)

A quelques pas du crematorium de Liège, au sein d'une vaste pelouse arborée, un ensemble de parterres habille une zone destinée à l'inhumation des urnes en pleine terre. Des buttes de terre ont été érigées pour masquer des souches de résineux qu'il eût sinon fallu rogner. Le long des buttes, une rangée de potelets métalliques, de hauteur variable, permet le marquage des sépultures. Devant chaque potelet, 4 urnes peuvent être inhumées, disposées en ligne droite et espacée de 50 cm. Sur chaque potelet, un lutrin permet l'affichage de plaquettes commémoratives d'identification des défunts, réduites à quelques centimètres carrés. L'option choisie a été celle de la simplicité d'entretien, réduit à une tonte de la surface.



Chacune des plate-bandes est différente ; la première présente un aspect plus structuré via une haie de charmes taillée en espalier, de topiaires de buis taillés en boule, le tout allégé par un ensemble de graminés et vivaces. La deuxième regroupe un ensemble de vivaces persistantes. La troisième butte offre une composition type 'prairie fleurie'. Sur les buttes et au pied des haies, une couche de copeaux de 5cm d'épaisseur permet de diminuer la repousse d'adventices et d'assurer une humidité en été. Celle-ci devra être rechargée chaque année.

Les + Les parterres disposés sur des buttes créent une intimité pour les personnes se recueillant sur les sépultures et embellissent considérablement l'espace.

Le choix des plantes s'est porté sur des variétés simples d'entretien, souvent mellifères et/ou indigènes, de manière à renforcer la qualité environnementale du site.

Enfin, la différence de traitement des trois principaux parterres contraste avec l'homogénéité des signes indicatifs de sépulture ; cela permet aux proches de repérer plus aisément la localisation d'une sépulture.



Les - La rigoureuse simplicité du marquage convient *a priori* mieux aux défunts en milieu urbain, supposés moins attachés à leur terroir et moins "suivis" par leurs proches. Une alternative, en milieu rural, consisterait à concéder chaque emplacement pour une seule personne ou une même famille, plutôt que de rassembler sur un potelet des sépultures étrangères les unes aux autres.



Auteur de projet : Claude Hourmont - Ville de Liège

Matériaux utilisés : Potelets métalliques (125 € / pièce), écorces de résineux (70 à 90 € / m³), apport de terre (45 € / m³), végétaux (0,5 à 5 € / pièce).

Végétal présent : (1) *Buxus sempervirens*, *Calamagrostis* sp., *Carex morrowii*, *Carpinus betulus*, *Hydrangea* sp., *Pennisetum* sp., *Perovskia*, *Taxus baccata*, etc. ; (2) *Achillea* sp., *Buddleia 'Blus Chips'*, *Cotoneaster dammeri*, *Euonymus alatus*, *Gaura lindheimeri*, *Hydrangea arborescens/paniculata*, *Lavandula angustifolia*, *Physocarpus diabolus*, *Sedum spectabilis*, *Vinca minor*, etc. ; (3) *Agastache*, *Dechampsia*, *Echinacea purpurea*, *Geranium cinerea* Rozanne, *Gallium* sp., *Ilex crenata*, *Helenium* sp., *Pachydrasp.*, *Pennisetum alopecuroides*, *Potentilla fruticosa*, *Sedum* sp., *Verbena bonariensis*, *Viburnum*, etc.

Le **montant total du projet** n'est pas connu car celui-ci a évolué en surface, à mesure de son succès. A titre informatif, une butte d'environ 15 mètres cubes de substrat accueille 400 à 500 euros de plantes et une centaine de potelets, soit un total avoisinant les 13.675 €, pour 400 sépultures.

Subsides accordés : aucun.

